

FAIRE UNE DEMANDE DE FORMATION À SON OPCO



ETAPE 1 :

Sélectionner un centre de formation certifié Qualiopi et faire une demande de devis pour l'action de formation envisagée.



ETAPE 2 :

Faire une demande à votre employeur. Après validation auprès de votre employeur, celui-ci pourra faire une demande de prise en charge financière à son OPCO en transmettant l'ensemble des pièces demandées.



ETAPE 3 :

Patiencez le temps que l'OPCO examine votre dossier. Si votre demande est acceptée, votre employeur recevra une notification de prise en charge de votre formation.

Pour rappel, le financement total ou partiel est validé à l'issue de la formation lorsque l'organisme a confirmé que l'apprenant était bien présent tout au long des différentes étapes du parcours de formation. L'employeur peut compléter le reste à charge lorsque l'OPCO n'est pas en capacité de financer l'intégralité des frais de formation.